

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville sur la demande de MM. Butler et Rochon au sujet de l'augmentation de leur allocation pour billets de tramway.

Question différée jusqu'à la discussion des crédits.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville sur la lettre de M. J.-Emile Vanier, I. C., agissant au nom de la ville St-Louis, au sujet du drainage d'une nouvelle section de la ville St-Louis dans l'égout de la Ville de Montréal.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que, dans l'intérêt de la santé publique, autorisation soit donnée à la ville St-Louis d'égoutter dans l'égout de la Ville les maisons de quelques centaines de personnes résidant au Nord de la voie du C. P. R., dans la ville St-Louis. La Ville de Montréal se réservant le droit d'abroger en aucun temps cette autorisation.

—Sur rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser la construction d'un égout rue Albert, depuis l'avenue DeLorimier jusqu'à une distance de 180 pieds vers l'Ouest.

—Est différée jusqu'à la prochaine assemblée l'étude du rapport sur la construction de l'égout projeté de la rue Boyer, depuis la rue DeFleurimont jusqu'à la rue Beaubien.

—Soumise une opinion des avocats de la Ville déclarant que, aux termes du règlement No 343, la Commission n'a pas le droit de localiser les nouveaux poteaux dans les rues de la Ville.

—Soumise une requête de la "Montreal Light, Heat & Power Co." et une requête de la "Merchants Telephone Co." demandant de déterminer les endroits où placer les poteaux dans certaines rues.

Résolu : De prier les avocats de la Ville de dire à la Commission si, oui ou non, en vertu de leurs chartes respectives, la "Montreal Light, Heat and Power Co." et la "Merchants Telephone Co." ont le droit de placer des poteaux dans les rues de la Ville sans avoir été autorisées à ce faire par la Commission de la Voirie ou par le Conseil.

—*Résolu* : D'autoriser l'inspecteur de la Ville, s'il le juge à propos, à prendre la balance de la pierre qui doit être livrée par M. Sauriol et de placer ladite pierre là où elle pourra servir avec le plus d'avantage, et à condition que la Ville n'ait rien à payer pour le dépôt de ladite pierre aux endroits qui seront ainsi désignés.

—Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de préparer des estimés, un rapport et un plan pour l'établissement d'un chalet de nécessité souterrain à la Place d'Armes.

—M. l'échevin Gallery demande aussi qu'un kiosque soit placé sur la Place d'Youville, pour les cochers.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer, pour la prochaine assemblée, un rapport à ce sujet.

—*Résolu* : D'utiliser, pour les fins du département, jusqu'au 1er mai 1906, le lot vacant appartenant à M. D. Hatton et situé à l'angle des rues Craig et Gosford. La Ville devant payer, comme loyer, le coût de l'enlèvement de la neige des trottoirs autour dudit lot vacant.

—Soumise une lettre de M. Jos. Chagnon, 497 rue du Grand-Tronc, demandant à être employé d'une manière permanente comme charretier.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville, ce dernier devant employer M. Chagnon aussi souvent que possible.

—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant approuvé par l'inspecteur de la Ville soit payé à la "Bellevue Land Co." comme contribution de la Ville au coût de la construction, par ladite compagnie, d'un trottoir permanent, rue Ste-Catherine, en face des "Bellevue Apartments."

Adjournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

—Submitted the City Surveyors report anent the application of Messrs Butler and Rochon for on increase in allowance for car fair.

Consideration deferred until the appropriations are taken up.

—Submitted the City Surveyor's report respecting the letter of Mr. J. Emile Vanier, C. E., on behalf of Ville St. Louis, concerning the draining of an additional section of Ville St. Louis into the sewers of the City of Montreal.

Resolved : That a report be made to Council recommending that, in the interest of public health, permission be granted temporarily to Ville St. Louis to drain into the City sewers the house sewage of the few hundred people residing north of the C. P. R. track in Ville St. Louis ; and the City of Montreal reserving the right to revoke said permission at any time.

—On the report of the Hygiene Committee, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Albert street from DeLorimier Ave., to a distance of 180 feet westwards.

—Consideration of report anent proposed sewer in Boyer street from DeFleurimont street to Beaubien street, was deferred until next meeting.

—Submitted the opinion of the City Attorneys, to the effect that the Committee has not the power to locate new poles in the streets of the City according to the provisions of by-law No. 343.

—Submitted a request from the Montreal Light Heat & Power Co., and a request from Merchants Telephone Company for the location of poles in certain streets.

Resolved : That the City Attorneys be requested to advise the Committee as to whether or not the Montreal Light Heat & Power Co., and the Merchants Telephone Co'y have the right to place poles in the City streets without being authorized to do so by the Road Committee or the City Council, by virtue of their respective charters.

—*Resolved* : That, provided he deem it advisable to take the balance of the stone to be delivered by Mr. Sauriol, the City surveyor be authorized to place the said stone wherever it can be used to the best advantage and on condition that the City shall have to pay nothing for depots for the said stone.

—On motion of Ald. Gallery, it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed to prepare estimates, report and plan for an underground lavatory for Place d'Armes.

—Ald. Gallery also asked that a kiosk be placed on Place Youville for the carters.

Referred to City Surveyor for a report for next meeting.

—*Resolved* : That the vacant lot belonging Mr D.Hatton and situated at the corner of Craig and Gosford streets, be utilized for departmental purposes until May 1st 1906, the City to pay as rental, the cost of the removal of snow from the sidewalks around the vacant lot.

—Submitted a letter from M. Jos. Chagnon, 497 Grand Trunk street, apply for permanent employment as carter.

Referred to the City Surveyor to employ Mr. Chagnon as constantly as possible.

—*Resolved* : That a report be made to Council recommending that the amount approved by the City Surveyor be paid to the Bellevue Land Co., as the City's share of permanent sidewalk constructed by said company on St. Catherine street in front of the Bellevue apartments.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary.